

## Conditions Générales de Ventes – **Marie-Luce PRIME, Assistante Indépendante**

### 1. Présentation

**Marie-Luce PRIME, Assistante Indépendante**, spécialisée dans la prestation de services administratifs et de gestion.

Activité développée sous le statut de micro entreprise, sise à Coutances, 04 Avenue de la République, créée le 01/04/2024 sous le Siret 452 951 502 00023.

### 2. Objet

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toute commande passée auprès de **Marie-Luce PRIME, Assistante Indépendante**, par tout client.

Le fait de passer commande, notamment par acceptation du devis, implique l'adhésion entière et sans réserves du Client aux présentes CGV.

Toute clause contraire opposée par le Client ne peut, à défaut d'acceptation formelle et écrite de **Marie-Luce PRIME, Assistante Indépendante**, prévaloir sur les présentes CGV acceptées par le client à la commande.

En acceptant le devis, le Client reconnaît que, préalablement à sa commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de **Marie-Luce PRIME, Assistante Indépendante**, lui permettant de s'assurer que l'offre est conforme à ses besoins.

### 3. Principales caractéristiques du service

Description générale de la prestation :

**Marie-Luce PRIME, Assistante Indépendante**, propose des services administratifs et de gestion (préparation pour le cabinet comptable) sur site ou à distance.

Ce service est destiné aux particuliers, artisans, professions libérales, gérants d'entreprise, auto-entrepreneurs, associations.

### 4. Prix

#### Généralités ;

Toute demande fait l'objet d'un devis personnalisé.

Le taux horaire sera révisé annuellement, néanmoins, **Marie-Luce PRIME, Assistante Indépendante** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Les tarifs ci-dessous sont indiqués à titre informatif ;

\*Le tarif horaire TTC peut varier en fonction de la prestation de 25€ à 35€.

« TVA non applicable, article 293 B du CGI »

Un forfait jour ou forfait 1/2 demi journée sera précisé lors de l'entretien avec le client.

Un forfait fourniture administrative sera précisé lors de l'entretien avec le client.

Des frais de déplacements peuvent être facturés selon les cas.

Le devis vaut contrat pour une durée indéterminée, pour les prestations régulières (au mois ou à l'année).

Pour les prestations ponctuelles, le contrat prend fin à l'issue de la mission.

Pour les prestations régulières (au mois ou à l'année), le Client peut résilier le contrat, par écrit, sept (7) jours avant la fin du mois en cours.

## 5. Date de livraison

Le délai de livraison convenu ne commence à courir qu'à compter de la réception des documents que le client doit fournir ainsi que du paiement de l'acompte prévu.

## 6. Modalité de paiement

Un acompte de 30 % est demandé à la signature du devis. Cet acompte est destiné à couvrir une prestation réalisée (déplacement, temps passé en entretien préparatoire).

La prestation débutera à la réception de l'acompte.

Paiement de l'acompte à la signature du devis et paiement du solde à réception de facture :

Paiement par virement : indiquer le numéro complet du devis

Relevé d'Identité Bancaire

**Banque: BOURSOBANK**

**SWIFT/BIC: BOUS FRPP**

**IBAN: FR76 4061 8804 3200 0405 3810 808**

## 7. Exclusion de responsabilité

La responsabilité d'une prestation non livrée dans les délais ne peut pas être attribuée au prestataire si le client n'a pas fourni les éléments dans les temps.

**Marie-Luce PRIME, Assistante Indépendante**, s'efforce, par tous les moyens à sa disposition, de prendre soin et de préserver les documents ainsi que les fichiers informatiques que le Client peut lui confier pour réaliser ses prestations. Toutefois, en raison des risques de détériorations ou de dommages propres à ce type de supports, il appartient au Client de s'en protéger par tous les moyens à sa convenance.

**Marie-Luce PRIME, Assistante Indépendante**, ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable, pour des erreurs commises par des tiers.

## 8. Conditions d'annulation ou de report de la prestation

L'annulation de la prestation après la signature du devis est impossible, sauf force majeure ou de motif légitime. En cas de difficulté pour la réalisation de la prestation, chaque partie peut reporter la prestation. En cas d'annulation injustifiée, une facture sera produite pour indemnisation du temps de préparation et l'indisponibilité sur les dates fixées donc la perte commerciale.

## 9. Communication

**Marie-Luce PRIME, Assistante Indépendante** se réserve le droit de faire valoir les commentaires élogieux de son client ou simplement citer l'entreprise comme référence de clientèle.

Le Prestataire est assujéti à une obligation légale de secret professionnel.

## 10. Règlement des litiges

**Marie-Luce PRIME, Assistante Indépendante** a souscrit une assurance responsabilité civile par le contrat d'assurance MMA PRO-PME n° 149081100